

Master Economie Gestion Mention Sciences du Management Spécialité professionnelle MANAGEMENT DES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CULTURELLES

RNCP20012 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	334w, 334t, 334p
Formacode(s)	42654, 42651
Code(s) ROME	G1102, G1301, K1802, K1602, K1404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Bourgogne - Dijon

<http://www.u-bourgogne.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités visées sont les suivantes : promotion du tourisme local ; conception de produits touristiques ; développement local ; gestion de patrimoine culturel ; chargé de projet et de développement territorial

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes :

- Définition de la politique touristique ou culturelle d'un territoire
- Conception et organisation de manifestations événementielles
- Communication sur l'offre touristique et culturelle locale
- Gestion des actions touristiques et culturelles
- Promotion touristique et culturelle
- Gestion de site ou d'équipements touristiques
-

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de cette formation, les diplômés peuvent prendre en charge des fonctions variées autour des compétences suivantes :

- mettre en place un projet de développement touristique ou culturel
- coordonner les actions des partenaires (associations, habitants, acteurs locaux du tourisme, ...)
- analyser l'offre touristique
- réaliser l'étude de faisabilité et prendre en charge un projet de développement touristique ou culturel
- élaborer une stratégie de communication touristique et coordonner des actions de promotion touristique ou culturelle
- concevoir des supports de communication (plaquettes, affiches, ...) et organiser leur diffusion auprès des

professionnels du tourisme

- s'assurer du respect de la législation en vigueur (droit privé du tourisme, droit administratif, droit des collectivités locales, finances publiques, droit des affaires, droit fiscal...)
- exercer une fonction d'encadrement et coordonner l'activité d'une équipe
- élaborer et assurer le suivi budgétaire à partir du plan comptable, des règles d'établissement et d'imputation budgétaires.
- définir et répondre à un cahier des charges, dans le cadre des procédures d'appel d'offre

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés sont amenés à exercer leur activité professionnelle dans les secteurs suivants, tant au niveau local, national qu'international :

- organismes privés du tourisme (grandes entreprises et PME) : tour-opérateurs, entreprises hôtelières, sociétés de transport, cabinets de consultant spécialisés, bureaux d'étude, entreprises de communication, parcs de loisirs, équipements culturels à vocation touristique...
- structures institutionnelles nationales, régionales, départementales, locales (administration du tourisme, Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Office de Tourisme), services assurant le développement et la gestion des activités touristiques et culturelles dans les collectivités publiques, les structures associatives, les parcs naturels régionaux...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Chargé de mission tourisme
- Assistant technique
- Chef de projet
- Chef de produit
- Directeur développement
- Consultant
- Agent de développement local
- Chargé de promotion touristique
- Directeur de parc naturel régional
- Directeur d'Office de Tourisme...

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225

Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi 84-52 du 26 janvier 1984 modifié sur l'enseignement supérieur)

Enseignants chercheurs (66%) et professionnels (33%)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels (décret 2202-590 du 24 avril 2002)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://iae.u-bourgogne.fr/masters/master-activites-touristiques-culturelles.html>

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Management-des-activites,207-.html>

<http://www.u-bourgogne.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/20012/>